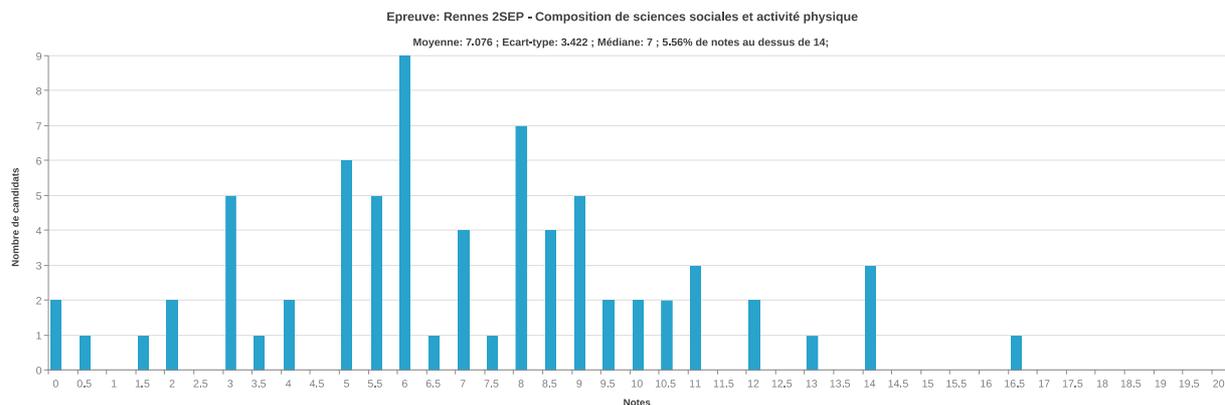


# Rapport de jury Épreuve de SHSAPS SS

## I – Statistiques



## II – Rapport

**Sujet** : "Dans quelle mesure peut-on considérer que le sport a contribué à lutter et/ou à renforcer les discriminations sociales et culturelles depuis la Libération ? "

Concernant le traitement du sujet de cette année, le jury présente successivement ici une synthèse issue de la lecture globale des copies, puis des remarques inhérentes aux passages obligés du sujet posé et, enfin, le positionnement mutuel des copies selon un bandeau de correction partagé qui permet de classer les productions écrites les unes par rapport aux autres.

### 1. Attendus envisageables

Concernant la définition des mots clefs du sujet, les trois remarques formulées ci-dessous sont dans la continuité de celles exposées dans les rapports des sessions précédentes :

- En premier lieu, l'emploi au singulier de la notion de sport signifie une définition ouverte de cette notion. En effet, il ne s'agissait pas de réduire le sport aux seules pratiques sportives institutionnalisées. En d'autres termes, il convenait de dépasser la définition restreinte proposée par T. Terret, elle-même inspirée d'A. Guttmann, afin de ne pas réduire cette notion à « l'ensemble des pratiques physiques, codifiées, institutionnalisées, réalisées en vue d'une performance ou d'une compétition et organisées pour garantir l'égalité des conditions de réalisation » (T. Terret, « sport », in Bernard Andrieu (textes réunis par), *Dictionnaire du corps*, Paris, éditions du CNRS, 2006, pp.477-478).
- En outre, la notion de discrimination est employée explicitement au pluriel et les candidates et candidats devaient donc être en mesure de distinguer les discriminations sociales et les discriminations culturelles. Cette double lecture permettait alors de proposer une analyse nuancée.
- Quant au groupe verbal, il est constitué de deux éléments bien distincts. D'un part, il s'agissait de réfléchir aux conditions et aux moyens de contribuer à lutter, c'est-à-dire à réduire, voire à faire disparaître telle ou telle discrimination. Ici, les candidates et les candidats pouvaient aborder les processus d'intégration, voire d'inclusion. D'autre part, le groupe verbal pose explicitement la

question des moyens, des dispositifs mais aussi des intentions possibles en matière de renforcement des discriminations. Il s'agissait alors de mettre en évidence en quoi et pourquoi telle ou telle forme de sport engendre et/ou accentue des inégalités et/ou des injustices. Quelle que soit leur problématique, les candidates et candidats avaient tout le loisir d'illustrer leurs propositions en privilégiant par exemple une histoire culturelle propice à l'analyse des croyances, des perceptions et des représentations qui, à l'instar des analyses D. Jodelet, pouvaient être entendues « à la fois comme le produit et le processus d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure à la pensée et d'élaboration psychologique et sociale de cette réalité ». D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, p. 37.

## 2. Problématisations possibles

Au regard de ces remarques, si nous plaçons l'analyse **de la contribution ambivalente des différentes formes de pratiques sportives à la lutte ou au renforcement des discriminations sociales et culturelles**, plusieurs dialectiques peuvent émerger pour traiter du sujet avec précision. Elles permettent ainsi d'identifier le centre de gravité du sujet autour de l'articulation des deux sous-ensembles, la contribution ou non du sport d'une part et, la réduction ou le renforcement des discriminations sociales et culturelles d'autre part.

Plusieurs registres se sont exprimés dans les copies :

- Cette année encore, les candidats ont éprouvé des difficultés à différencier des dénominations qui sont, dans l'histoire du sport, relativement significatives de leur temps. Il est ainsi erroné de considérer que le sport n'évolue pas ou que son évolution est restreinte à sa massification. Or, tout l'intérêt du sujet résidait dans la faculté à interroger les enjeux de cette démocratisation ségrégative associée aux processus d'individualisation, d'hybridation ou de sens investis dans les pratiques. Un choix de cette nature pouvait s'appuyer sur les réflexions connues de Luc Boltanski sur « Les usages sociaux du corps » (1971). De ce point de vue l'analyse des pratiques autres que celles strictement fédérales offraient, en particulier à partir des années 1970, d'importantes possibilités en termes d'interprétation. Au-delà des éclairages théoriques, il était aussi attendue des candidates qu'il-elles illustrent concrètement leurs propos en présentant des exemples précis de formes de réduction ou de renforcement des discriminations sociales et culturelles. L'usage de cas d'étude aurait dû permettre de structurer la démonstration. Être précis plutôt qu'exhaustif est à considérer pour respecter le temps imparti pour l'épreuve.
- À un autre niveau, la notion de liberté aurait pu éclairer – à rebours – cette réflexion sur la capacité du sport à réduire ou à renforcer les discriminations sociales et culturelles. Par l'intermédiaire des valeurs supposées des formes de loisirs (par exemple les 3 « D » de Joffre Dumazedier) qui se développent en France tout au long du XXe siècle, il était possible de défendre l'idée selon laquelle les pratiques informelles offraient aux acteurs et actrices et non plus seulement aux pratiquants et aux pratiquantes, des dispositifs sportifs originaux pour révéler dans l'espace public l'opportunité des choix opérés.

Enfin, comme l'exposent les rapports des années précédentes, les membres du jury réitèrent le conseil suivant à l'occasion de cette session 2023 : l'un des éléments importants est celui de la période demandée dans ce type d'épreuve avec une logique diachronique certaine. Lorsque le sujet attend un traitement **depuis la Libération**, il faut que les candidates et les candidats couvrent une période commençant au plus tôt pendant la Seconde Guerre mondiale pour se déployer jusqu'à nos jours. Saisir les processus dans leur complexe mutation peut s'avérer difficile sous le double effet du temps de composition et d'un niveau de connaissance de Licence2/Licence3.

### Présentation de 5 niveaux :

Niveau 1 (0-4) : connaissances plaquées portant sur le sport en général

Niveau 2 (4-8) : La copie juxtapose d'un côté le sport, entendue au sens restreint, et de l'autre une forme de discrimination (sociale ou culturelle). Souvent, le discours est approximatif et centré sur une histoire descriptive du sport. Nous retrouvons généralement une confusion entre le sport et « l'EPS ».

Niveau 3 (8-12) : la copie aborde d'une manière encore trop implicite les possibles causalités entre les deux éléments du sujet tout en offrant la possibilité d'identifier des dynamiques dans chacune des sphères. Néanmoins, l'approche internaliste structure ces analyses qui souffrent d'un manque de contextualisation.

Niveau 4 (12-16) : la copie fait coexister les deux formes de discriminations, généralement en considérant comme évidente le rôle positif du sport dans la lutte contre les différentes discriminations. Aucune nuance n'apparaît dans les propos de l'auteur-e.

Niveau 5 (16-20) : la copie problématise d'une manière nuancée la double perspective suggérée par le sujet et propose ainsi une argumentation nuancée en évitant toute généralisation hâtive.

À l'intérieur de chacun des niveaux, la qualité des connaissances, la capacité à les transformer en argument autant que la qualité des références (niv. 4 et 5) et de l'orthographe permettent de faire varier le curseur entre les deux bornes identifiées du bandeau.

Niveau	FOND	CONNAISSANCES		FORMES
5 (entre 16 et 20)	Problématisation de la double perspective	De justes à nombreuses	↑	
4 (entre 12 et 15,75)	Coexistence des deux formes de discriminations mais aucune nuance explicite)			Organisation cohérente avec le projet annoncé
3 (entre 8 et 11,75)	Juxtaposition précise de certaines formes de discriminations combattues par des pratiques sportives institutionnalisées	De régulières à justes	↓	
2 (entre 4 et 7,75)	Mise en perspective floue du sport et de possibles discriminations	De éparées à approximatives		Organisation pas cohérente avec l'annonce
1 (entre 0 et 3,75)	Propos généraux et discours sur le sport / ou sur l'EPS sans aucun lien avec la notion de discrimination	De pauvres à éparées en passant par fausses		Pas d'organisation